



**NAMUR  
CAPITALE**

## **Budget 2023**

**Conseil communal du 20 décembre 2022**

*Intervention du Bourgmestre, Maxime Prévot en charge des Finances*

---

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chers collègues,

Comme de tradition établie depuis trois ans, nous allons consacrer ce soir une séance complète du Conseil communal pour commenter, débattre et enfin adopter le budget 2023.

Après le budget 2020 marqué par le COVID, celui de 2021 marqué par les inondations ainsi que les rémanences du COVID et enfin celui de 2022 marqué par la guerre en Ukraine et toutes ses conséquences dramatiques sur les plans humain et financier que nous connaissons, je vais vous présenter ce soir le budget 2023. Un budget largement impacté par la crise énergétique et l'inflation galopante avec toutes ses répercussions sur les prix, les indexations salariales ou encore sur l'augmentation des taux d'intérêts.

A l'exercice propre, le total des recettes ordinaires s'élève à 270.937.662 € et le total des dépenses ordinaires s'élève à 270.765.445 €, soit un résultat en boni de 172.217 €.

Mais ne nous y trompons pas : ce boni n'est hélas que virtuel !

En effet, ce résultat doit immédiatement être nuancé car si celui-ci est en apparence en boni, la réalité budgétaire est toute autre. Ce résultat intègre en réalité une recette de près de 40 millions € en provenance du droit de tirage du Plan Oxygène régional (plus exactement une tranche de 39.673.825 €) dont 29 millions vont cependant être mis en

réserve pour se prémunir des déficits des exercices futurs et dont le solde est par contre affecté pour couvrir le déficit réel de cet exercice 2023.

En conséquence, soyons clairs, sans cette recette exceptionnelle permise par le Plan Oxygène de la Wallonie, le budget 2023 présenterait un résultat « réel » en déficit de 10,5 millions €. Ces dix millions d'euros de déficit pour 2023, c'est moins que ce que j'avais pu craindre en septembre dernier. Je parlais alors de 20 à 30 millions de déficit. Mais c'était avant de recevoir les données du fonds des communes, des recettes IPP et des recettes du précompte immobilier notamment. Des chiffres qui ont permis d'adoucir la peine.

Pour rappel, la Région a mis en place ce mécanisme « Oxygène » de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré permettant, en ce qui concerne notre Ville, d'emprunter 158.695.303 € entre 2022 et 2026 et ensuite d'en assurer le remboursement à concurrence de 85 % du capital, la Région prenant en charge 15 % du capital ainsi que les intérêts jusque 2042.

Comme déjà dit à plusieurs reprises, le mécanisme n'est pas parfait et nous sommes tous pleinement conscients qu'emprunter pour assurer les dépenses courantes n'est qu'un traitement palliatif aux nombreux effets secondaires à long terme mais, actuellement, les villes et communes de Wallonie n'ont pas vraiment d'autres alternatives et « nécessité fait loi ». Pour info, je lisais la semaine dernière dans Le Vif que le déficit 2022 de Charleroi s'élevait à 80 millions €. Et la presse d'hier nous apprenait que son déficit pour 2023 allait être de 100 millions € ! Un budget qui sera équilibré aussi grâce à Oxygène. Je n'ose même pas imaginer la situation de Liège.

Notons que le Gouvernement wallon a finalement approuvé la semaine dernière seulement, le 15 décembre 2022, notre plan de gestion et a fixé définitivement notre droit de tirage pour l'année 2022 à 21,7 millions € contre 31,7 initialement prévus sans aucune explication de la Région ou du CRAC. Cette information nous a été communiquée vendredi matin. Je n'ai pas manqué de m'étonner, de m'indigner même, de cette diminution unilatérale de 30% de notre tranche Oxygène 2022. Car ce montant

que nous ne recevrons pas, ne permettra pas d'alimenter les réserves et provisions comme nous l'avions espéré aux fins d'équilibrer les exercices futurs.

Après avoir aussitôt pris contact avec le CRAC, je peux cependant vous partager ce soir une information dont je ne disposais pas vendredi dernier encore, lors de ma commission communale : ces 10 millions de différence ne sont pas perdus et pourront être récupérés sur les années restantes du plan Oxygène, ce qui nous permettra donc de les thésauriser pour se prémunir quelque peu face aux déficits futurs au-delà de 2026, ce qui est une bonne nouvelle pour la Ville et pour la majorité qui sera en place à ce moment, quelle qu'elle soit. Ouf. La Région ne remet en effet pas en cause, à ce stade du moins, l'enveloppe globale de 158 millions € qui nous avait été dévolue en droits d'emprunts.

Cette tranche 2022 fait par ailleurs l'objet d'un point à notre ordre du jour et pour lequel l'urgence sera sollicitée car la Région nous impose une nouvelle convention, fruit de sa négociation avec le seul opérateur bancaire ayant négocié avec la Wallonie, ING pour ne pas la citer. Parmi les nouveautés, une durée de prêt s'étalant désormais sur 20 ans et plus sur 30, et l'obligation de verser le montant dont on bénéficie au Fonds des communes sur un compte ING. Ce qui, au demeurant, est déjà le cas pour notre ville. En soi, ce qui m'inquiète le plus, outre nos propres perspectives locales, c'est que le Gouvernement wallon n'a pas été en capacité de lever les fonds pour les communes concernées aux conditions initialement prévues dont un amortissement sur une période de 30 ans mais surtout que les banques n'ont pas répondu pour la totalité de la période 2022-2026 et ont imposé une forme de garantie sur le fonds des communes en cas de défaut de paiement. A un moment il fut même question que les grandes villes mettent en garantie leur patrimoine et leurs œuvres d'art pour garantir des prêts via la Région ! C'est une première et cela témoigne du délabrement de la situation financière globale de la Région et de sa perception sur les marchés bancaires. Du moins de sa chute de crédibilité et de confiance.

Heureusement, deux éléments positifs doivent nous réjouir à défaut de pouvoir encore nous rassurer. D'abord, pour ce qui concerne 2023 à 2026, les démarches relatives au marché de financement de cette période reprendront début 2023 en suite de la décision

du Gouvernement précitée et rien n'est actuellement fixé. Les cabinets des ministres des pouvoirs locaux et du budget seront conjointement à la manœuvre. Ensuite, espérons que le maintien récent de la cote A3 par l'agence Moodys à l'égard de la Région wallonne, permettra de rassurer les banques et d'ouvrir une page de négociation plus large et dans un climat de confiance retrouvé quant à la solidité financière relative de la Wallonie.

Dans l'immédiat, réjouissons-nous que le Gouvernement wallon ait enfin approuvé notre plan de gestion voté il y a tout juste un an, car de la sorte le Gouvernement wallon reconnaît nos difficultés financières mais aussi les efforts entrepris pour les limiter. Même si nous sommes conscients que les paramètres ont déjà bien évolué depuis l'adoption de ce plan de gestion par notre conseil.

Enfin, cette situation budgétaire déficitaire n'est honnêtement pas une surprise. Si elle était attendue et annoncée depuis plusieurs mois en raison des nombreux impacts financiers de la guerre en Ukraine, c'est l'ampleur qui restait une inconnue dès lors que nous ne maîtrisons pas la grande majorité de nos recettes principales qui sont tributaires d'autres niveaux de pouvoir, à savoir le Fonds des communes et les additionnels à l'IPP et au PI et, de ce côté-là, les estimations ont finalement été meilleures qu'escomptées. Du moins pour le moment. Mais bien que meilleures, elles n'évitent cependant pas qu'un déficit structurel se creuse désormais pour notre ville. Après avoir assaini nos finances pendant tant d'années, c'est évidemment un coup dur au moral et pour la ville. Je n'ose imaginer la situation dans laquelle nous nous serions collectivement retrouvés si nous n'avions pas contribué à redresser nos finances communales ces quinze dernières années...

\*\*\*

Après cette introduction rapide sur les résultats à l'exercice propre, je vais aborder les recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les recettes de prestations s'élèvent à 8,5 millions € et représentent marginalement 3% du total des recettes ordinaires (ou 3,7 % du total des recettes hors prélèvement).

Ces recettes sont en augmentation de l'ordre de 500.000 € par rapport à 2022 en raison de deux écritures techniques. La première relative à la récupération du précompte professionnel pour travail en équipes de 350.000 € comme envisagé au plan de gestion et qui auparavant était directement déduite des dépenses de personnel, et la seconde en raison d'une augmentation du remboursement du personnel de la Régie foncière eu égard aux dépenses correspondantes.

Les recettes de transfert s'élèvent à 216 millions € et représentent 80% du total des recettes ordinaires (ou 94,34 % du total des recettes hors prélèvements).

Ces recettes augmentent globalement de 25 millions € par rapport à 2022, essentiellement en raison de l'inflation galopante des derniers mois.

Ces recettes, les plus importantes en termes de pourcentage, comprennent essentiellement quatre types de rentrées :

- Les recettes de fonds dont essentiellement le Fonds des communes, et la dotation Namur Capitale ;
- Les recettes fiscales d'additionnels ;
- Les recettes fiscales locales ;
- Et enfin, les divers subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir.

Si ces recettes sont les plus importantes au budget communal, force est de constater que ce sont près de 195 millions € de recettes (fonds des communes et additionnels), soit près de 72% (!) de nos recettes, qui proviennent d'autres niveaux de pouvoir, que nous ne maîtrisons donc pas et qui relativisent très fortement la notion d'autonomie communale consacrée par la Constitution...

Les recettes de fonds représentent globalement 57 millions €. Elles progressent de 4,3 millions € par rapport à 2022 et se composent à titre principal de :

- 49,8 millions € pour le fonds des communes, soit une majoration de 11,56 % par rapport à 2022, conformément au montant provisoire communiqué par le SPW et qui sera ajusté en cours d'exercice au cours du second semestre en fonction de l'inflation réellement observées courant 2023 ;
- 6,5 millions pour le fonds « Namur Capitale », soit 300.000 € de plus par rapport au budget initial 2022, dont 3,9 millions reviennent à la Zone de Police au travers d'une dotation spécifique pour le maintien de la sécurité des institutions régionales.

Les recettes de fiscalité représentent globalement 126,7 millions € et progressent de 19 millions € par rapport à 2022.

Les recettes « fiscales » sont composées de 104 millions € d'additionnels (IPP, PI et automobile) et de 22,5 millions € de taxes et redevances dites « locales »

Les additionnels au précompte immobilier (PI) s'élèvent à 52,7 millions €, soit une progression de 6,5 millions € ou + 14,18 % par rapport à 2022.

Comme l'indique la note du DGF, ces prévisions budgétaires fournies par le SPW le 03 novembre 2022 tiennent compte de l'enrôlement 2022 et d'une indexation du revenu cadastral au 1<sup>er</sup> janvier basée sur l'évolution du taux d'inflation.

Il est également important de noter qu'aujourd'hui, le SPW intègre une estimation des réductions de précompte immobilier pour habitations modestes et personnes à charge dans ses calculs, et ce afin d'être au plus proche du montant réellement enrôlé, ainsi qu'un coefficient correcteur de 92% en 2023 afin que la prévision budgétaire ne soit pas trop éloignée du droit net qui sera porté au compte 2023 sur base des perceptions réelles.

Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques (IPP) s'élèvent à 49,9 millions €, soit une majoration de près de 12 millions ou + 31,28 % par rapport à 2022 !

Cette estimation a été communiquée par le SPF Finances le 8 novembre 2022 et doit immédiatement être nuancée pour ne pas fonder de faux espoirs quant aux exercices futurs.

En effet, cette très forte augmentation s'explique pour grande partie par une perception exceptionnelle et non structurelle, site à l'adaptation de la comptabilité fédérale, de 14 mois de recettes (en lieu et place de 12) et estimée à près de 7 millions €. Sans cette recette « différée », l'augmentation réelle est estimée à 4,7 millions €, soit + 12,53 % qui sont explicables par le niveau d'inflation et l'augmentation estimée des revenus réels.

Enfin, rappelons que le montant communiqué est toujours provisoire et qu'il est toujours possible que celui-ci soit revu à la baisse en fin d'année notamment en raison d'effets de la crise économique et sur le marché de l'emploi dont les impacts restent incertains.

Les recettes de la fiscalité dite « locale » s'élèvent à 22,5 millions € et augmentent de 575.000 € ou + 2,63 % par rapport à 2022.

Cette augmentation tient compte des variations à la hausse ou à la baisse des constats pertinents du compte 2021 et des enrôlements de 2022 mais intègre également des éléments nouveaux comme par exemple, les recettes liées à la Scan-car, celles liées à la mise en place d'une taxe sur l'exploitation des carrières tel que prévu au plan de gestion ou encore celles relatives à la mise en place d'un nouveau règlement redevance pour l'occupation du domaine public par les appareils dits de « free floating », soit essentiellement les trottinettes qui encombrant nos trottoirs.

Il est également important de préciser que le montant prévisionnel des recettes en matière de déchet est actuellement provisoire et n'est pas définitivement fixé dès lors que les mesures envisagées par le Gouvernement wallon, aux fins de « neutraliser » certaines hausses de coûts au sein des intercommunales qui gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers pour éviter la répercussion de la

hausse des coûts des déchets sur les citoyens par le mécanisme du coût-vérité, n'ont pas encore été communiquées. Le Gouvernement régional a annoncé lors de son conclave budgétaire vouloir neutraliser cette augmentation pour le citoyen, mais jusqu'à présent, au-delà du slogan, on n'a encore aucune information quant à la manière concrète dont cette neutralisation va s'opérer alors que par ailleurs la Région nous somme de définir des taux qui couvrent les coûts réels. A suivre donc si on ne veut pas encore que la facture des citoyens s'accroisse de quelques euros ou dizaine d'euros.

Dès lors, en fonction des mesures réelles prises par le Gouvernement wallon et leur effet sur le budget du BEP, les éventuelles adaptations à la baisse, que nous espérons, interviendront par voie de modification budgétaire.

Enfin, les recettes de « subventions » s'élèvent à 33,2 millions € et augmentent de 1,9 millions € ou + 6,13 % par rapport à 2022.

Cette augmentation se justifie essentiellement par :

- L'inscription d'une nouvelle recette de 1,2 millions € correspondant, comme prévu, à la prise en charge par la Région de 15 % du capital et des intérêts pour la tranche 2022 du plan Oxygène. Mais vous aurez compris que ce montant devra être revu à la première modification budgétaire sur base de l'information reçue vendredi et qui revoit à la baisse la tranche 2022 que la Région nous a octroyée ;
- L'indexation du subsidie APE de près de 12 % pour un montant de 905.000 €.

Les recettes de dette s'élèvent à 5 millions €, soit 1,88 % du total des recettes ordinaires (ou 2,2 % du total des recettes hors prélèvements).

Ces recettes, composées essentiellement des dividendes en provenance des intercommunales et des recettes du Casino via la Régie Foncière, augmentent marginalement de 269.000 €.



Enfin, les recettes de prélèvement à l'exercice propre s'élèvent à 40,3 millions € et représentent 14,9 % du total des recettes ordinaires.

Pour mémoire, il s'agit essentiellement des écritures exceptionnelles liées au Plan Oxygène et à l'intégration de la tranche 2023 pour près de 40 millions €.

Le chapitre des recettes ordinaires étant clos, je vais maintenant aborder les dépenses ordinaires, soit, pour mémoire, celles de personnel, de fonctionnement, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 102,2 millions €, soit 42,28 % du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 10,8 millions par rapport à 2022, soit + 11,86 %.

Comme pour chaque exercice, ces dépenses concernent la totalité des coûts en matière de personnel connus à ce jour dont :

- Le plein impact du plan d'embauche 2022 et les prévisions du plan d'embauche 2023 limité dans le cadre des nouvelles mesures d'économies arrêtées. Pour rappel, nous avons prévu de remplacer désormais un départ à la retraite sur quatre seulement. Bien sûr, au-delà de cela, les fonctions clés pour lesquelles les subventions couvrent au minimum 75% du coût ou les fonctions critiques répondant à des impératifs légaux ou opérationnels majeurs (ex. : encadrant de l'abri de nuit, missions régaliennes spécifiques, licenciements ou démissions, ...) seront aussi remplacés.
- Les départs et les retours connus ;
- Les promotions, évolutions de carrière et diverses obligations de la RGB ;
- Le plein impact des indexations successives de 2022 et les indexations estimées pour 2023 selon les données fournies par le Bureau fédéral du Plan pour près de 7 millions € ;
- Le coût des chèques-repas en ce compris la revalorisation de 1 € mise en place dès 2022 et maintenue pour l'avenir ;

- Le coût de l'éco-chèque pour 2023, octroyé exceptionnellement comme bonus au pouvoir d'achat de nos agents, nous permettant ainsi de rencontrer les engagements formulés dans notre Déclaration de politique communale, avec la mise en place du second pilier validée le mois dernier dont le budget intègre aussi toutes les écritures utiles. Ce second pilier de pension concerne le personnel contractuel de notre administration, soit environ 75% de nos agents et je le redis, sa mise en place n'exclut pas qu'il puisse y avoir encore des nominations à l'avenir, même si les analyses de paramètres budgétaires n'en font pas une priorité actuellement, indépendamment des considérations que l'on peut avoir les uns ou les autres sur la pertinence même du principe du statut dans la fonction publique.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,2 millions €, soit 16,21 % du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 3,4 millions € par rapport à 2022, soit + 9,64 %.

Si cette augmentation est importante, elle s'explique exclusivement par les augmentations du prix de l'énergie, des matériaux ou encore de l'inflation en général.

En effet, l'augmentation du poste « énergie » (chauffage et éclairage des bâtiments) s'élève à près de 3 millions € (soit, 5,5 millions € contre 2,5 par le passé) et celle relative à l'éclairage public à 1,1 millions € (soit 1,9 millions € contre 700.000 € par le passé).

Ces deux postes de dépenses représentent à eux-seuls plus de 4,1 millions € et si l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement a, au final, pu être contenue à 3,4 millions €, c'est en raison d'un travail important mené sur l'ensemble des postes de dépenses pour réduire les coûts dans tous les domaines d'activité où c'était possible de le faire sans mettre en péril le fonctionnement communal et le service au citoyen.

C'est ainsi que vous pouvez constater de nombreuses réductions de dépenses dans tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, comme la note du DGF le rappelle utilement, afin de faire face à la crise énergétique et de contenir au mieux la facture, nous avons pris dès septembre un certain nombre de mesures, notamment en ce qui concerne le chauffage et l'éclairage des bâtiments en insufflant des changements simples de comportements et de pratiques en interne afin de faire preuve d'exemplarité en matière de sobriété énergétique, comme par exemple, le fait de couper systématiquement les ordinateurs et tous les périphériques en dehors des périodes d'utilisation (écrans, chargeurs, imprimantes, ...), d'éteindre automatiquement l'éclairage des bureaux (soirées, nuits, week-ends et jours fériés), de fermer les portes et fenêtres ou encore de couper le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes. Ces pratiques, qui relèvent généralement du bon sens, doivent être appliquées au quotidien et devenir des réflexes.

Ensuite, d'autres mesures, plus techniques, ont également été décidées comme le fait de baisser la température dans les bureaux, les écoles et autres bâtiments communaux. Ou encore, optimiser l'occupation des locaux pour réduire le chauffage et l'éclairage, couper la climatisation dans les bâtiments sauf pour certains locaux spécifiques (exemple : la salle informatique), calorifuger les tuyauteries de chauffage et d'eau chaude qui ne le sont pas ou encore de cadastrer le simple vitrage ainsi que les déperditions de chaleur sous les portes qui donnent vers l'extérieur afin de prioriser les transformations à réaliser dans les bâtiments communaux. Nous avons également décidé de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 sur la plus large partie du territoire communal, et ce à partir du 1er décembre 2022 sauf dans différentes zones urbaines ciblées du cœur de ville, par sécurité, ainsi que lors des nuits de Noël et de Nouvel An car ce sont des nuits à déplacements importants.

Enfin, sur le long terme, d'autres mesures énergétiques sont envisagées, comme les travaux d'isolation de l'Hôtel de Ville, la réalisation d'un audit énergétique approfondi des trente plus grands bâtiments communaux, un vaste travail sur les enveloppes des bâtiments comme le plan « isolation et châssis » suite aux recommandations des audits réalisés ou encore un travail sur les techniques de chauffage (plan « chaudières ») et d'éclairage (remplacement systématique des éclairages par du LED intelligent) de l'ensemble des bâtiments communaux.

Tout cela avait déjà été dit mais je pense qu'il est utile de le rappeler pour montrer tout ce qui est fait pour tenter de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement au strict minimum.

Les dépenses de transferts s'élèvent à 74 millions €, soit 30 % du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 8,5 millions € par rapport à 2022.

Pour mémoire, les dépenses de transferts se répartissent en quatre grands postes :

- La dotation au CPAS ;
- La dotation à la Zone de Police ;
- La dotation à la Zone de secours ;
- Et enfin les autres subsides divers (en ce compris la convention Namur Capitale).

Sans surprise, les dotations au CPAS, à la zone de Police et à la zone NAGE s'envolent en raison de l'inflation, des indexations de salaires et en ce qui concerne la sécurité, qu'elle soit civile avec les pompiers ou oserais-je dire civique avec la police, également en raison d'un sous-financement chronique du fédéral qui n'assume pas ses responsabilités en la matière depuis de trop nombreuses années.

Sans surprise encore, ces dotations importantes en termes de montants mais encore plus en termes de missions dévolues à ces entités, s'écartent déjà très largement du plan de gestion voté en 2021 et devenu obsolète avant même d'avoir été approuvé par les autorités régionales.

La dotation au CPAS représente 22,8 millions €, soit 31 % du total des dépenses de transfert et augmente de près de 1,9 millions € par rapport à 2022, soit + 9 %.

Cette augmentation est évidemment consécutive à l'inflation et intègre les indexations de salaires de 2022 ainsi que celles prévues pour 2023 mais aussi la mise en place du second pilier de pension et l'intervention communale qui y est liée.

Pour le surplus, si cette augmentation est importante et impacte fortement le budget communal, il faut souligner qu'elle est néanmoins contenue en raison d'efforts budgétaires réalisés également par le CPAS à l'instar de ce qui se fait à la Ville.

Il est important de souligner que l'augmentation annuelle moyenne entre 2020 et 2023 porte sur près de 3,8 millions € ou 6,7 %.

C'est cela aussi, « *être au rendez-vous de la solidarité* » comme nous nous y sommes engagés depuis de nombreuses années.

La dotation à la Zone de police représente 26 millions €, soit 35 % du total des dépenses de transfert et augmente de 4,4 millions € par rapport à 2022, soit + 20 %.

Comme pour le CPAS, cette augmentation est aussi due à l'inflation et aux multiples indexations de 2022 ainsi que celles prévues en 2023 qui affectent le budget de la zone de Police de manière d'autant plus importante que celui-ci est composé pour plus de 85% par des dépenses de personnel.

Cette augmentation est aussi due au renforcement volontaire des effectifs au-delà de la norme KUL financée par le fédéral et qui doit permettre de répondre aussi aux objectifs de sécurité au sein de notre Ville pour ne pas laisser s'installer une forme d'impunité. Comme la Déclaration de politique communale le rappelait, « *vouloir le bien-être de nos concitoyens, c'est aussi leur garantir une sécurité au quotidien* » et c'est pour cette raison qu'il faut aussi y consacrer les moyens nécessaires car « *chaque citoyen doit pouvoir vivre en sécurité lorsqu'il vit ou se déplace à Namur* ».

Mais si la sécurité passe par la zone de Police, elle passe aussi par notre zone de secours.

La dotation à la Zone NAGE représente 9,5 millions €, soit 13 % du total des dépenses de transfert et augmente de près de 3 millions € par rapport à 2022, soit + 45 % !

Cette augmentation majeure est essentiellement due aux dépenses de personnel impactées par les indexations mais aussi en raison des nouvelles obligations imposées par le fédéral aux zones en matière d'effectifs en missions et de temps de travail sans que les subsides soient évidemment adaptés en conséquence.

Tout comme pour les dépenses de la zone de Police, il est aussi important de se raccrocher à notre DPC et de *« continuer de doter la zone de secours NAGE des moyens utiles à son bon fonctionnement, en reconnaissance du travail effectué par nos pompiers et à l'importance de leur mission de protection de notre population »*.

Vous aurez cependant certainement noté que l'ensemble des bourgmestres socialistes, libéraux et engagés des dix communes qui constituent notre zone NAGE n'ont pas voulu valider le budget 2023 des pompiers, à une exception près, préalablement concertée et destinée à permettre le fonctionnement opérationnel du service à la population, afin de réitérer leur colère et indignation face au sous-financement honteux et chronique du fédéral vis-à-vis des services de secours. La Belgique est l'un des seuls pays au monde où la charge des services d'incendie repose sur les communes plutôt que d'être assumée par les niveaux étatiques.

Les autres dépenses de transfert représentent 11,8 millions, soit 16 % du total des dépenses de transfert et diminuent de près de 800.000 € par rapport à 2022, soit moins 6%.

En raison de l'explosion des dépenses de personnel, de fonctionnement et des dépenses de transfert dites obligatoires comme les dotations au CPAS, à la zone de Police ou à la zone NAGE, il a été jugé nécessaire d'agir sur les dépenses plus « facultatives » pour tenter de réduire le déficit.

A cet effet, de nombreuses diminutions ont été consenties en matière de subsides. Pas de gaité de cœur évidemment. Mais par nécessité. La nécessité de réduire la voilure de nos dépenses. Celles de fonctionnement de notre administration bien sûr, mais aussi de nos dotations à des tiers extérieurs. On parle ici d'une diminution de 10 % pour les entités paracomunales (OTN, NEW, CAC, NamurCentreville) et pour les subsides

« nominatifs » (c'est-à-dire ceux identifiant précisément une association bénéficiaire dans la maquette budgétaire) à 20% pour les subsides thématiques « globaux » (les crédits généraux jeunesse, sports, culture, développement durable, environnement, etc. qui ne sont pas affectés en début d'année mais servent à soutenir des projets spécifiques pour lesquels la ville est sollicitée en cours d'année), ainsi que 5 % dans le secteur de la petite enfance au travers du subsidé à la SONEFA.

Il est important de souligner que ces diminutions ne concernent pas les subsides octroyés aux acteurs associatifs œuvrant dans le champ social et singulièrement l'aide à la grande précarité en raison de l'importance croissante de leur rôle dans la crise actuelle pour continuer de pouvoir venir en aide à ceux qui en ont aujourd'hui le plus besoin. Personne n'aurait compris qu'en cette période, l'on rogne sur les subsides pour les Restos du Cœur, les Sauverdias, la Banque Alimentaire ou encore Une Main Tendue par exemple.

Enfin, ces diminutions ne concernent pas non plus les entités faisant l'objet d'un contrat-programme ne permettant pas de revoir les montants octroyés « contractuellement » avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit du centre culturel régional – Théâtre de Namur et du CAV&MA.

Les dépenses de dette s'élèvent à 26,3 millions €, soit 11 % du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 3,7 millions € par rapport à 2022, soit + 16%.

Cette augmentation « faciale » doit être nuancée car en « part propre » (soit relevant du strictement budget communal et sans recettes liées), elle n'augmente que de 1,8 millions €. Le solde de l'augmentation concerne essentiellement les charges liées aux emprunts du Plan Oxygène.

Enfin, comme déjà expliqué lors de la dernière modification budgétaire, ces dépenses augmentent aussi plus rapidement que prévus en raison de l'inflation et de l'augmentation des taux court et long termes ayant imposés de « consolider » des d'emprunts bien plus rapidement que prévu.

Malgré cela, il est important de souligner que la dette ne s'envole pas puisque, comme le rappelle la note du DGF, les ratios régionaux de contrôle de la dette restent toujours « au vert » puisque le ratio du volume de la dette (*soit le solde restant dû par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 68,71%, soit inférieur aux 125 % autorisés par la Wallonie et celui des charges financière (*soit les charges financières nettes par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 9,20%, soit inférieur aux 17,5 % autorisés par cette même région wallonne. Quoi que puissent donc en dire certains, notre endettement est donc bel et bien maîtrisé et sous contrôle.

Enfin, les dépenses de prélèvement s'élèvent à 29 millions € et concernent l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » pour pallier les problèmes budgétaires des exercices futurs. De facto le principe en a été reconnu par le Gouvernement wallon au vu de sa décision de la semaine dernière puisque la tranche qui nous a été confirmée pour 2022 excède déjà le besoin pour équilibrer notre seul exercice budgétaire 2022. Le CRAC m'a confirmé aussi oralement que le principe de thésaurisation était acquis.

Ces dépenses clôturent la partie consacrée au budget ordinaire pour en venir maintenant au budget extraordinaire 2023, soit le programme d'investissement.

Ce budget extraordinaire 2023 s'équilibre à un montant de 120 millions € dont le mode de financement est le suivant :

- 53,6 millions par emprunt dont 16 millions €, comme depuis de trop longues années, compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt pour le projet « ADEPS ». Ceci étant, c'est désormais la dernière fois que vous verrez ce poste figurer au budget puisqu'il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier officiel de la ministre Glatigny qui nous confirme la décision de la Communauté française de renoncer à ce projet, ce que je regrette, et la volonté de dénoncer les conventions y liées que nous avons pu valider en conseil. Tout l'enjeu sera donc de voir ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles est disposée à faire de cette infrastructure à l'abandon. Lors de rencontres récentes, nous avons pu suggérer qu'elle envisage d'y créer une grande structure couverte de



skate-board, au vu de l'explosion de la pratique chez les jeunes et de sa reconnaissance désormais comme discipline olympique, et d'y greffer, pourquoi pas, une nouvelle structure d'encadrement pour les jeunes de type maison des jeunes, puisque l'on sait que le besoin subsiste sur Jambes malgré la perte d'agrément de l'ancienne structure ;

- 52,7 millions par subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir ;
- 10,3 millions € par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire (alimenté principalement par les subsides FRIC et les ventes de biens) ;
- 3,8 millions € par intervention de tiers.

Nous pouvons aujourd'hui nous réjouir que seulement 45 % du programme d'investissement soient financés par emprunt et que le solde puisse l'être par des subsides ou par l'utilisation des produits de vente de biens.

Activer tous les moyens de financement des autres niveaux de pouvoir ou encore se séparer d'actifs dormants pour réinvestir les moyens au bénéfice de nouveaux projets, c'est aussi cela la gestion raisonnée des finances locales que nous appliquons depuis de nombreuses années.

Notons que ce plan d'investissement 2022 ambitieux intègre de nombreux projets liés à la Politique Intégrée des Villes (PIV) comme les travaux énergétiques de l'hôtel de ville et les travaux de la piscine de Jambes, des travaux d'égouttage pour globalement près de 8,3 millions € ou encore des travaux dans les écoles pour plus de 4,5 millions €, des travaux de voirie subsidiés, de démarrage du piétonnier et de mobilité douce (PIC, PIMACI et PIV) pour près de 20 millions €, des travaux à la Citadelle (essentiellement le Stade des Jeux et le Théâtre de Verdure) pour près de 18 millions € largement financés par des subsides ou encore l'ambitieux projet de la Cité des métiers et de la Digital Factory pour plus de 10 millions € financés globalement par le Forem dans le cadre de sa politique de l'emploi.

Tout cela sans compter les moyens dévolus pour l'entretien et la rénovation de nos bâtiments communaux, les infrastructures sportives ou encore la sécurité informatique.

La cyber-attaque vécue récemment par la Ville d'Anvers ne fait que rappeler l'importance de cet enjeu.

Le détail de tous les investissements envisagés est listé dans l'annexe 14 qui accompagne le budget.

Autant de projets qui permettront de faire fonctionner l'économie réelle en donnant de belles perspectives à nos entreprises.

Pour clôturer cette partie consacrée au programme d'investissement, je tiens à préciser que la balise pluriannuelle régionale d'investissement est toujours respectée sans faire usage de toutes les possibilités de dérogations autorisées par la circulaire budgétaire. Preuve s'il en est, une nouvelle fois, de notre volonté de circonscrire le périmètre des emprunts depuis le début de cette législature. La dernière année du budget d'investissement devra cependant, réalistement, intégrer quelques facilités offertes par la circulaire.

Je pourrais maintenant aborder le chapitre relatif à l'adéquation du présent budget au plan de gestion voté en 2021 approuvé ce 15 décembre 2022 par le Gouvernement wallon mais c'est actuellement sans intérêt car, sans surprise, il est aujourd'hui totalement obsolète en raison des mouvements importants tant en recettes qu'en dépenses consécutifs aux impacts de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale, sur l'inflation et sur les prix de l'énergie. Malgré cela, la Région wallonne l'a adopté et il servira donc de document de référence pour les années à venir et l'analyse des écarts éventuels. Ainsi en a décidé la région...

A titre illustratif, on peut néanmoins pointer en un an des écarts globaux en recettes et en dépenses pour plus de 60 millions € et un résultat, hors plan Oxygène, se dégradant de près de 6 millions € par rapport aux projections ! Preuve s'il en est que réaliser des projections financières sur 5 ans dans le contexte que nous connaissons, c'est certes imposé par l'administration régionale mais c'est sans pertinence financière aucune. C'est beaucoup trop aléatoire, tant pour le secteur public que le secteur privé au demeurant.

Depuis près de trois ans, mais de manière exacerbée ces derniers mois, c'est en effet l'incertitude qui est la maître-mot de notre gestion quotidienne. C'est probablement aussi ce qui mine nos concitoyens et concitoyennes dans leur vie quotidienne, nous en sommes conscients. Toutes nos certitudes sont bousculées et c'est l'agilité, la capacité de résilience, ainsi que celle à revoir, adapter ou reporter nos projets qui nous permettront de traverser cette tempête et de maintenir le bateau à flot.

Aujourd'hui, « *si on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles* ».

Si ce budget 2023 est très éloigné de ce que l'on pouvait raisonnablement prévoir en 2022 ou en début de législature quand les années à venir s'avéraient roses car bénéficiaires d'un budget assaini et revenu structurellement à l'équilibre, c'est parce qu'il s'agit d'un budget de crise confectionné au gré des informations changeantes. Et au fil des crises elles-mêmes multiples. La seule chose certaine aujourd'hui, c'est que rien ne l'est !

Retenons donc avant tout, qu'il s'agit surtout d'un budget « responsable ».

Responsable car il expose sans fard ni artifice la réalité de notre situation budgétaire ;

Responsable car il intègre toutes les dépenses nécessaires en matière d'aide sociale à travers la dotation au CPAS ou en matière de sécurité au travers des dotations aux zones de police et de secours ;

Responsable car il ne se contente pas de recourir aux aides Oxygène pour équilibrer le budget sans efforts complémentaires mais prévoit la mise en provision de près de 30 millions pour les prochaines années ;

Responsable car, soucieux des deniers publics et malgré les aides Oxygène, il intègre également de nombreuses économies en dépenses de personnel, en dépenses de fonctionnement ou encore en dépenses de transferts « facultatifs » ;

Responsable car, malgré ces diminutions de dépenses, il permet de garantir le maintien d'un service optimal au citoyen et l'ensemble des missions premières d'une grande Ville ;

Et enfin responsable, car il propose un budget d'investissement ambitieux diversifiant les sources de financement et limitant le recours à l'emprunt pour seulement 45 % de son programme.

Voilà qui clôture mon intervention sur ce budget 2023.

Je tiens à remercier particulièrement tous les services de notre administration ayant travaillé depuis cet été à la confection de ce budget et des documents préparatoires nous permettant de nous prononcer de manière éclairée.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec les autres membres du Collège, pour répondre à vos questions et vous apporter toutes précisions utiles.